

LE MEMORIAL,  
O U  
RECUEIL HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTERAIRE,  
(Feuille de tous les jours.)

PAR MM. DE LA HARPE, DE VAUXCELLES ET FONTANES.

Quintidi, 5 messidor, an V.

Vendredi, 23 juin 1797 (v. st.)

(N<sup>o</sup>. 35.)

Vis consili expers mole ruit suâ ;  
Vim temperatam di quoque provehunt  
In majus :

ANGLETERRE.

Londres, le 17 juin (29 prairial). Mardi dernier, le courrier de Paris a apporté un passe-port du directoire, pour l'ambassadeur (le lord Malmesbury) chargé de négocier à Lille une paix séparée avec la France. Ces mots, paix séparée, ont occasionné une baisse considérable dans les fonds publics.

La flotte du lord Bridport, qui étoit rentrée à Torbay, n'y a mouillé qu'un instant : elle a remis à la voile, sans cependant s'éloigner des environs de Plymouth.

Les vaisseaux le *Sandwich*, l'*Inflexible*, le *Montaigu* et le *Belliqueux*, qui étoient en insurrection, se sont soumis, en s'abandonnant à la clémence du roi : le *Sandwich* étant entré dans le port de Sheerness, l'équipage mit à terre vingt-deux délégués de la flotte, qui étoient restés à bord. Le nombre des insurgés livrés par leurs camarades est déjà de plus de trois cens. Parker, président du comité des délégués, et Davis, son collègue, tous deux délégués du *Sandwich*, ont été livrés par l'équipage de ce vaisseau.

Le *Pompée* et le *Méduse* sont entrés hier à Portsmouth ; le premier, pour épurer son équipage, qu'on dit être dans de mauvaises dispositions : le *Méduse* est venue mettre à terre une quarante de matelots du *Pompée*, qui avoient formé le projet de conduire ce vaisseau à Brest.

HOLLANDE.

La Haye, le 16 juin (28 prairial). Le gouvernement de la république batave a mis en réquisition 190 bâtimens marchands de toute grandeur, à raison de 6 mille florins par mois pour chacun : ces navires sont réunis à la rade du Texel, et on y embarque avec activité une prodigieuse quantité d'armes, de munitions, et de toute sorte d'autres effets militaires. Ces bâtimens de transport sont destinés à prendre à bord un grand nombre de troupes hollandaises et françaises de l'armée du Nord. En outre, une escadre composée de quinze vaisseaux de ligne, d'une grande quantité de frégates et autres vaisseaux de moindre grandeur, n'attend que les derniers ordres pour mettre à la voile, afin de protéger un débarquement vers le nord de l'Angleterre ou de l'Ecosse. On prétend que notre gouvernement, qui n'étoit pas étranger à l'insurrection qu'on a vu éclater parmi les équipages de la marine britannique, a pris toutes les mesures pour faire réussir cette expédition. Toutefois, bien des gens craignent qu'elle n'ait pas le succès qu'on s'en promet : on va même jusqu'à dire qu'elle pourroit contribuer à réunir les esprits divisés de la Grande-Bretagne, qui se rallieroient pour s'opposer à l'ennemi commun. Du reste,

le tems nous démontrera si cette nouvelle tentative, concertée à l'époque de l'ouverture des négociations qui vont s'entamer à Lille, avec le lord Malmesbury, ne fera point le pendant de l'expédition d'Irlande, projetée à l'époque de la précédente mission du même lord à Paris.

P. S. On mande d'Amsterdam, que notre flotte est sortie de la rade du Texel.

BELGIQUE.

Bruxelles, le 2 messidor (20 juin). Il va être formé deux camps de troupes françaises, le premier sera établi près de Luxembourg ; déjà il y est arrivé, ainsi que dans les environs, plusieurs détachemens venant de l'électorat de Trèves. Le second camp est tracé dans le pays de Juliers, et il s'étendra jusques dans le duché de Clèves ; ce dernier est principalement destiné à observer les mouvemens et les rassemblemens des nombreuses troupes prussiennes qui descendent en ce moment dans la Westphalie. Quant au corps principal de l'armée française de Sambre et Meuse : il est certain qu'il restera sur la rive droite du Rhin jusqu'à la pacification générale. Le général Hoche a ordonné la formation de plusieurs ponts sur la Lahn, dont on continue à fortifier les bords. Le quartier général est toujours à Friedberg, et une partie de l'état-major à Giessen, avec toutes les administrations militaires ; en un mot, les Français se tiennent disposés à se remettre précipitamment en campagne au premier signal.

La garnison de notre ville est considérablement augmentée, depuis quelques jours, par les troupes qui ne cessent d'y arriver, venant de l'armée du nord : elles signalent leur entrée par les excès les plus révoltans, effet du relâchement de la discipline militaire ; elles agissent réellement comme si elles se trouvoient au milieu du tumulte d'un camp ennemi, qui leur seroit livré au pillage : il est étonnant que les chefs ne contiennent pas le soldat dans les bornes du devoir, et malheureusement plusieurs d'entr'eux s'oublient étrangement, comme le prouve l'anecdote suivante : La célèbre Dugazon ayant eu dernièrement une altercation avec le directeur de l'orchestre du spectacle de cette ville, le général Souham, commandant des neuf départemens réunis, crut qu'il étoit de la galanterie républicaine de prendre la défense de cette actrice : il manda donc dans sa loge le directeur, auquel, en citoyen actif, il appliqua en public quelques vigoureux soufflets, accompagnés de sarcasmes. Le directeur lui répondit que le tems étoit passé où un jacobin pouvoit insulter impunément un honnête homme, et qu'il prétendoit avoir raison de l'affront qu'il venoit d'essuyer ; en même tems il lui donna



rendez-vous pour le lendemain ; mais le prudent champion de la Dugazon, ménageant sa bravoure pour la cause de la république, regarda, malgré le système si reconnu de l'égalité, comme au-dessous de sa dignité de se mesurer avec un artiste : il ne parut donc point au rendez-vous, se souciant peu de s'exposer aux plaisanteries des méchans, qui n'ont pas manqué de lui objecter que, comme défenseur de la chose publique, il auroit dû vider une querelle élevée pour la charmante Dugazon.

*Mons, le 2 messidor (20 juin.)* En vertu d'un arrêté de l'administration centrale du département de Gemmappes, en date du 9 prairial, le ci-devant prince de Béthune vient de rentrer provisoirement dans la possession de tous ses biens.

Les vicaires-généraux du diocèse de Tournay, ont adressé aux doyens, curés, desservans, vicaires et autres ministres du culte catholique, une circulaire par laquelle ils les exhortent à faire la déclaration de soumission aux lois de la république.

*Observations sur la séance du jeudi 15 juin (27 prairial).*

Il s'agissoit principalement de finances ; mais Gibert Desmolières, dans son excellent rapport, avoit saisi l'occasion, qu'un bon citoyen ne manque jamais, de rappeler des vérités essentielles au rétablissement des mœurs publiques, vérités qu'il est toujours bon de défendre, parce qu'elles sont toujours combattues. Il n'en avoit dit qu'un mot et très-à-propos ; mais *la faction* est là, bien déterminée à ne jamais souffrir qu'on parle de morale et de religion, deux mots qui font frissonner d'horreur et d'effroi tous nos *révolutionnaires*, et qui suffisent pour leur donner des convulsions. Ils ont donc bien vite détaché l'orateur Bailleul, pour faire la leçon au rapporteur Desmolières ; et l'éloquence, et la logique et la science *conventionnelles* ont reparu dans toute leur beauté.

« A propos de finances, Gibert vous a parlé *éducation*, » morale, opinions religieuses, tous objets parfaitement » étrangers à la question. »

Rien n'y étoit moins *étranger* ; car il s'agissoit, entre autres dépenses, de celles de *l'instruction publique*, qui n'existe encore (1) que sur les bordereaux de l'administration et dans les harangues des *philosophes* de la république, et qui coûte des sommes énormes, jusqu'ici à-peu-près perdues. Il n'étoit donc pas hors de *propos* d'en parler.

Remarquez ce mot d'*opinions religieuses*, dont Gibert n'avoit point parlé. Il avoit dit qu'on vouloit étouffer jusqu'au moindre germe des *idées religieuses*, ce qui est un peu différent. Gibert sait très-bien que l'idée d'un Dieu créateur et du culte qui lui est dû par la créature, et qu'on appelle religion, est une idée naturelle à tous les hommes, un sentiment universel, et nullement une *opinion* ; mais *la philosophie révolutionnaire*, qui érige ses chimères en *vérités éternelles*, ne voit jamais que des *opinions* dans ce qui

(1) On a objecté l'école *polytechnique*, et je n'en suis pas surpris ; c'est la seule qui soit d'une utilité réelle : mais on s'est bien gardé de dire ce que savent tous ceux qui ne se laissent pas dépayser par le petit charlatanisme des mots grecs. Cette école *polytechnique* est tout simplement l'ancienne école du génie, la seule que l'on ait conservée, parce qu'on a besoin d'ingénieurs d'autant plus qu'on a plus besoin de la guerre. Mais pour avoir l'air de créer quelque chose, on y a joint de nouveaux noms de sciences, comme dans toutes les autres parties ; et des *comptes rendus*, autre espèce de charlatanisme, qui consiste à présenter au public un étalage de déclamations périodiques et insignifiantes.

est d'une éternelle vérité. Cette abominable démençe passera, sans doute ; mais il faut qu'elle ait son tems.

« Gibert a accusé *le système actuel*, de ne faire des » Français qu'un *peuple de philosophes* : il voudroit en faire » un *peuple de dévots*, et les asservir au joug du pape. »

Un peuple de philosophes, dans le sens du mot, seroit un peuple de sages, et n'existe par conséquent que dans la tête des fous. Un *peuple de philosophes*, dans la langue inverse, dans celle de la révolution, qui est bien celle de Bailleul, est celui qui n'a ni Dieu, ni foi, ni loi, ni conscience, ni morale, ni mariage, ni sépulture, etc. etc. ; c'est celui qui a fait toutes les belles choses que nous voyons depuis neuf ans. Ce *peuple* est précieux dans *le système actuel*, comme de raison, et il n'y a que des *honnêtes gens*, des *messieurs*, qui puissent n'en pas faire cas.

Il y a en France, en dépit de Bailleul et consorts, un peuple de chrétiens ; mais il n'y a pas de risque qu'un orateur *philosophe* prononce jamais ce mot : il n'y a point de chrétiens, il n'y a que des *dévots*, des *fanatiques*, des *papistes*. On a bien pu égorger des chrétiens, mais on n'a pas pu rendre ce nom aussi odieux que celui de leurs bourreaux. On se garde donc bien de le prononcer : nos *révolutionnaires* savent leur leçon ; ils savent qu'on a tout fait avec des noms et des mots. Ils ont beau voir que leur rubrique de mensonge est depuis long-tems connue, jamais ils n'y renonceroient : ils mourront ayant à la bouche la langue du crime comme le crime dans le cœur. Je ne dis rien de cette impudence d'accuser en face un de nos représentans de *vouloir nous asservir au joug du pape*, comme si nous étions auparavant *sous le joug du pape*, comme si nous pouvions y être. Gibert qui n'a voulu voir dans cette grossièreté *mont-gnarde* que l'ignorance et l'ineptie, s'est contenté de s'en moquer ; mais il nous est permis de nous en indigner.

« Il a regretté l'instruction ancienne, parce qu'on y » enseigne la religion. »

Quel crime en effet ! comment peut-on *regretter* ce qui étoit, quand on doit être si content de ce qui est ? Comment *regretter l'ancienne instruction*, quand la nouvelle a des effets si merveilleux ? Comment *regretter la religion*, quand *la philosophie* a fait notre bonheur, quand des hommes tels que Bailleul sont les législateurs de la France, et prononcent à la tribune ce qui seroit un scandale inoui dans tout Etat policé, hors dans la république française, et dans les contrées qui sont encore sous ses *baïonnettes* ?

« Il a dit qu'il falloit que la morale fût fondée sur des » *opinions religieuses*, qu'elle étoit illusoire sans cela ; il » en a conclu qu'il falloit nous ramener à cet ordre de » choses ancien. »

Gibert n'étoit point capable de *vouloir fonder la morale sur des opinions* : il sait qu'elle l'est sur la conscience et sur la loi que Dieu y a gravée. Il faut, pour l'ignorer, être ou stupide ou *philosophe* : il faut être l'un ou l'autre pour croire que la morale, sans les *idées religieuses*, ne soit pas en effet *illusoire*, et puisse avoir une base et une sanction. Rousseau lui-même l'a dit vingt fois. Allons, Bailleul, dénonce donc Rousseau, rends-lui le service de le faire retirer du Panthéon. Ce Rousseau étoit aussi *papiste*, comme on sait ; il *vouloit nous asservir au joug du pape*. Sais-tu qu'il a été bien plus loin ? Sais-tu qu'il a dit qu'il *ne croyoit pas à la probité sans religion* ? Il y a là de quoi te faire tomber à la renverse du haut de la tribune. *Révolutionnaires*, ce Rousseau est pourtant un de vos dieux. On voit bien que vous ne le connoissez que comme *sans-culotte*, et non pas comme écrivain. Allez donc exhumer ses cendres, après qu'on vous



l'a tant de fois déferé : c'est le seul moyen qu'il vous pardonne les honneurs que vous lui avez rendus.

A l'égard de l'ordre ancien que Gibert veut ramener, il faut croire que ce n'est que l'ancienne instruction, au moins pour l'assemblée; mais dans le dictionnaire des patriotes, cela veut dire l'ancien régime tout entier, ou bien Bailleul ne seroit pas patriote.

« Mais d'abord il est faux qu'il y eût dans les écoles anciennes des cours de morale et de religion. »

Voici qui va devenir curieux : après les phrases criminatoires viennent les raisonnemens; et je ne connois rien de si plaisant qu'un montagnard qui essaye de raisonner. Il commence par dire : *Il est faux . . .* et le bon-sens commence par affirmer, sans aller plus loin, que c'est l'orateur qui va dire une fausseté; je n'y connois point d'exception jusqu'ici. *Il est donc faux*, suivant Bailleul, *qu'il y eût dans les écoles anciennes des cours de morale et de religion.* Comme il est savant, ce Bailleul ! comme il a été bien élevé ! comme il est au fait des études ! où a-t-il fait les siennes ? Est-ce dans une école de village ? il n'y en avait pas une qui ne commençât par le catéchisme ; et apparemment les commandemens de Dieu sont une assez bonne morale, au moins après les droits de l'homme, car je ne veux pas trop contrister Bailleul. Est-ce dans un collège qu'il a étudié ? Il n'y avait pas, dans toute l'étendue de la France, un seul cours de philosophie, dont la troisième partie, celle qui suit la logique et la métaphysique, ne fût positivement la morale ; pas une thèse où il ne pût lire en grosses lettres *moralis* ou *ethica* : il n'y a pas un écolier qui ne puisse l'attester. Honneur à la Convention ! Je ne connois que la Convention à qui il ait été donné de compter une foule de membres qui n'aient jamais su ce que savoit le dernier des écoliers. Mais aussi combien les restes en sont précieux ! Quelle gloire pour nous d'avoir encore parmi nos représentans, grâce à l'immortel vindicatif, ces fameux *conventionnels* qui ont fondé la république, sans rien savoir de ce que savent les autres hommes, et sans rien faire de ce que peuvent faire des hommes ! Jugez à quelle distance d'eux est ce nouveau tiers qui veut donner des leçons à des vétérans de révolution ! Il faut entendre celles de Bailleul : il a si bien commencé ! L. H.

( La suite à demain. )

Un correspondant très-estimable nous avoit écrit que les trois directeurs invités par Carnot, à dîner chez lui avec leur nouveau collègue, le jour de sa réception, ont jugé à propos de ne pas se rendre à l'invitation. Le Censeur et la Gazette française ont déclaré l'anecdote fautive, et de plus, absolument improbable.

Notre correspondant nous écrit de nouveau pour affirmer, dans tous ses points, ce qu'il avoit dit. Il s'offre à discuter le *démenti* qu'on oseroit lui donner, soit officieusement, soit officiellement. De plus, il se plaint de l'indélicatesse, rare chez M. Fiévée, des reproches qu'il lui adresse d'ignorer les règles les plus ordinaires de la politesse et les usages de la société. Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer, qu'en effet, ce langage est plus que sévère, sur-tout, adressé indistinctement aux Rédacteurs et correspondans, quelquefois nombreux, d'un journal. *Parcius ista visis.*

Ainsi notre correspondant M. D. R., prétend, comme Dacier, que sa remarque subsiste. LES RÉDACT.

La motion d'ordre d'Henri, du Loiret, sur l'usage où est, depuis quelque tems, le directoire, de ne confier les places importantes à sa nomination, qu'à des ex-législateurs, est une des plus intéressantes qui aient été faites au conseil des

500, depuis cette session. Sans examiner jusqu'à quel point sont fondés les motifs qui ont déterminé le conseil à passer à l'ordre du jour sur cette motion, nous devons honorer le motif qui l'a dictée au citoyen Henri, du Loiret. N'est-il pas inquiétant, en effet, pour tous les hommes qui veulent le maintien de la constitution, de voir le directoire exécutif capter, attirer à lui, par l'espoir des places, les membres du corps législatif, et se faire ainsi un parti puissant parmi les membres du pouvoir chargé de le surveiller ? Tel est fait consul, qui n'a jamais étudié la diplomatie, ni pratiqué le commerce : il est appelé par sa place à stipuler les intérêts des commerçans et des marins français chez la puissance étrangère où il va résider ; et cet homme ne connoit aucune des denrées que produit le pays qu'il va habiter, et il n'a pas les premières notions de la navigation, et du code maritime !

Tel autre, est juge de paix, n'ayant jamais vu des marchandes qu'à l'époque des réquisitions, et pendant un proconsulat fort-long dans un de nos ports de mer, est fait chef d'un nouveau bureau des douanes, qu'il venoit de faire décréter lui-même.

Si la constitution permet qu'un pareil ordre de choses subsiste, à la bonne heure ! mais sachons gré toujours à l'homme courageux qui nous indique des abus. Si nous ne pouvons trouver dans la loi des moyens de réprimer la séduction, désignons, au moins, à l'opinion publique, les séducteurs et les séduits, afin qu'elle en fasse justice, et que cet exemple salutaire en retienne d'autres dans les bornes de leur devoir. Y

#### Morale.

Dalembert se promenant aux Champs-Élysées, avec le marquis de Caraccioli, ambassadeur de Naples, observoit un jour (en 1781) la nouvelle manière de s'habiller qu'avoient adoptée les femmes. Elles s'étoient défaites de leurs paniers et de tous les anciens garde-infantes ; et vêtues d'une robe légère qui dessinoit les formes de leur corps et, comme disent les artistes, *accusoit le nu*, elles attiroient les regards... même des philosophes. Dalembert ayant assez fait servir sa lorgnette, s'écria : « Enfin les femmes ont résolu le problème » qui les occupoit depuis deux mille ans, le secret de » pouvoir montrer leurs charmes avec décence : » (il s'exprimoit à la fois en géomètre et en cynique.)

La solution du problème doit être juste : l'indécence est très-voisine de cette décence là ; et pour peu qu'on passe la borne, on est exposée à la raillerie. Une femme ces jours-ci se fit huer aux Champs-Élysées : huer ! ce supplice eût été affreux pour nos grand-mères ; elle le soutint de fort bonnes grâces, contente apparemment d'avoir été plus remarquée que madame Tallien. Celle-ci singe dans son costume, tantôt Cléopâtre et tantôt Cornélie : sa rivale voulut être Phryné ou Messaline. C'est leur ambition, comme celle de leurs maris d'être des Brutus et des Cornelius, ou Cornificius, ou Cornutus, tous grands hommes de la république romaine et de l'école stoïque.

M. D. G. nous a envoyé à ce sujet des vers qu'il a traduits de Petrone ; ces dames voudront bien accepter une leçon de morale d'un homme qu'on prétend avoir été l'arbitre du goût et des grâces. Tous les amateurs du latin citent ces jolis vers :

. . . . Nuptam induere ventum textilem

Palam prostare nudam in nebulâ lined.

Petrone s'indigne de voir Rome asservie par le luxe, et voici comme M. D. G. le fait parler :



Le luxe a vaincu Rome ; et sous d'indignes lois  
 La mollesse asservit la maîtresse des rois.  
 O ! de Fabricius , ombre illustre et modeste !  
 Reconnoît-rais-tu Rome à sa splendeur funeste ?  
 Tes neveux ont rougi de tes mâles vertus ;  
 Ou plutôt en effet les Romains ne sont plus.  
 Jadis , sous l'humble chaume , en des vases d'argile ,  
 La fain assaisonnait un mets sain et facile :  
 Sous des lambris dorés et dans un seul repas ,  
 L'un dévore aujourd'hui les fruits de vingt climats ;  
 Pour lui , Chio mûrit sa liqueur purpurine ;  
 De ses oiseaux , le Phaze enrichit sa cuisine :  
 Et toi , cher à Junon , paon superbe , en tributs ,  
 Ton azur et ton or , à ses robes sont dus.  
 L'autre , époux complaisant d'une épouse coquette ,  
 Doit à son deshonneur , le palais qu'il achète.  
 Madame , cependant , chez mille adorateurs ,  
 Traîne , en un char brillant , ses lascives fureurs.  
 Sur son front déhonté , le rubis étincelle ;  
 Son sein fuit avec art les regards qu'il appelle.  
 Un voile transparent , sous ses plis délicats ,  
 Dessine ses attraits et ne les cache pas :  
 Le vent est moins léger ; l'air est moins diaphane ;  
 Telle , au sein d'un nuage , on voit briller Diane.  
 Femme vaine ! à quoi sert cet éclat imposteur ?  
 Il manque à ta beauté le fard de la pudeur.

Dg....le.

Les rédacteurs de la *Bibliothèque Britannique*, journal très-estimé dans toute l'Europe, ont bien voulu nous adresser en demandant l'échange du nôtre. La lettre qu'ils nous ont écrite à cette occasion nous est si honorable, que ni la modestie ne nous permet de la rapporter, ni la reconnaissance de nous en taire.

*Les rédacteurs.*

#### CONSEIL DES CINQ CENTS.

PRÉSIDENCE D'HENRI LARIVIÈRE.

*Séance du 4 messidor.*

Duchastel-Berthelin, à la suite d'un rapport, fait autoriser le directoire à concéder au citoyen Laurent, de Barsur-Aube, une portion de terrain national, en échange d'un terrain patrimonial à la convenance du service public.

Sur la proposition de Frémont, le conseil annule, comme illégales, les opérations de l'assemblée primaire de la commune d'Ambert, département du Puy-de-Dôme, qui ont eu lieu le 30 germinal. Il déclare valables les opérations faites par la même assemblée, le 4 floréal suivant, après une nouvelle convocation.

On ordonne l'impression et l'ajournement d'un projet présenté par Bounières, et tendant à déclarer que les créanciers des émigrés, reconnus solvables, n'auront plus de recours contre leurs cautions et solidaires, mais s'adresseront directement aux agens de la nation.

Le citoyen Giraud, médecin d'un hôpital situé près les eaux de Vichy, fut, sous prétexte de la jouissance et du débit de ces eaux, taxé par le directoire du ci-devant district de Cusset, département de l'Allier, à une somme de

( 4 )

20 mille liv. réversible à la caisse de ce district. Cette mesure révolutionnaire fut prise en présence des conventionnels Forestier et Faure-la-Brunerie, qui la confirmèrent par un arrêté formel. Après la mort de Giraud, les enfans ont réclamé la restitution des 20 mille liv. ; Duprat propose au nom d'une commission, de casser l'arrêté dont il s'agit, et d'ordonner la restitution aux héritiers.

Dubois, des Vosges, en convenant que le projet est juste, quant au fond, objecte quant aux formes, qu'il s'agit d'une mesure d'administration, et que le corps législatif n'est pas compétent pour en connaître. Il demande le renvoi au directoire.

Le projet est renvoyé à un nouvel examen de la commission.

Un membre, par motion d'ordre : la constitution assure à chacun la liberté d'exprimer sa pensée, soit de vive voix, soit par écrit. Cependant, au mépris de cette disposition constitutionnelle, le secret des lettres est impunément violé. Un arrêté du directoire, en date du 11 floréal, an 4, porte en substance :

« Dans chaque bureau de poste, le commissaire du directoire près l'administration municipale, ouvrira les lettres destinées pour l'Espagne et l'Italie, ainsi que celles adressées à des émigrés ou à des prêtres déportés. Celles de ces lettres qui déclareroient des complots tramés contre la sûreté de l'Etat, seront envoyées au ministre de la police, pour qu'il ait à poursuivre les coupables ».

Ainsi, nous prétendons être libres, poursuit l'opinant, et nos pensées les plus secrètes sont soumises à l'œil soupçonneux des inquisiteurs ! Ainsi, les confidences de l'amitié, les effusions secrètes de l'ame, peuvent devenir des crimes, au gré d'un interprète inepte ou perfide ! Lyon, sur-tout, a vu le secret des lettres violé dans son sein, avec l'impudeur la plus atroce ; et ce délit dont les révolutionnaires du 31 mai, se seroient à peine rendus coupables, il subsiste encore sous le régime constitutionnel de 1795 ! Je demande qu'il soit défendu à qui que ce soit et dans tous les cas, d'ouvrir une lettre qui n'est point arrivée à sa destination.

Cette proposition est renvoyée à une commission spéciale.

Le peu d'espace ne nous a pas permis d'annoncer, dans la séance d'hier, la pétition de plusieurs communes qui sollicitent le rappel des ecclésiastiques déportés. Renvoyé à la commission de la police du culte.

#### CONSEIL DES ANCIENS.

PRÉSIDENCE DE BERNARD-SAINT-AFFRIQUE.

*Séance du 4 messidor.*

Sur l'avis d'Ysabeau, le conseil approuve la résolution qui prononce la radiation définitive du nom du représentant Madiet sur la liste des émigrés.

Il ajourne sa décision sur la résolution portant que les articles 1 et 5 de la loi du 24 messidor ne sont pas applicables aux citoyens Jacob et Mabilie, nommés par le directoire au tribunal de cassation, et qu'ils cesseront leurs fonctions à dater de la publication de la présente loi. Le rapporteur a proposé le rejet.

Boiron a combattu ensuite la résolution du 30 germinal, sur le tableau indicatif de la dépréciation successive du papier-monnaie. Dumont-Lacharnoye et Dupont, de Nemours, ont parlé tour-à-tour en faveur de la même résolution. La discussion sera reprise sur cet objet.

*On souscrit pour ce journal, à Paris, chez CRAPART, rue de Thionville, No. 44 ; CUCHET, rue et Hôtel Serpente ; et RICHARD, rue de Thionville, No. 40.*